



# COMMUNE DE LES ANCIZES-COMPS

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

**À 19 heures à la salle du Conseil municipal de la mairie**

### PRESENTS :

Didier **MANUBY**, Isabelle **MEGE**, Fernand **ANTUNES**, René **MASSON**, Annie **GARRACHON**, Alexis **ROSSIGNOL**, Isabelle **THAUVIN**, David **BRUNET**, Ludovic **BERNARDIN**, Rémy **LAMYRAND**, Thierry **MEUNIER**, Jacques **MOREAUX**, Philippe **JOUBERTON**.

### EXCUSES et POUVOIRS :

Amel **EL MANDILI** (pouvoir Hélène **COURTADON**), Carole **FALKENAU**, Raquel **FERREIRA**

**Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

Le compte-rendu du 09 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations données au Maire,
- Travaux,
- Projets,
- Affaires administratives et financières,
- Affaires foncières,
- Assainissement,
- Communauté de communes/Syndicats,
- Questions diverses.

### Ajout au Conseil municipal :

- Devis de l'entreprise Vidélio pour le tableau TBI de l'école.

### Ajout à l'ordre du jour:

**M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :**

- Devis de l'entreprise Vidélio pour le tableau numérique de type TBI de l'école maternelle.

**Cet ajout est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.**

## 1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

MANDAT	ORGANISME	OBJET	MONTANT
724	BISIO GEOMETRE	Division parcelles	1080.00 €

## **2. TRAVAUX**

### **VOIRIE 2024 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception des travaux de voirie 2024. L'Adjoint en charge a fait le tour des différents secteurs avec l'entreprise Colas, le vice-Président en charge de la voirie à la Communauté de Communes CSM et le responsable voirie de CSM. Les travaux ont été réceptionnés hormis une réserve sur le secteur de la Brousse au niveau du ralentisseur qui ne serait pas aux normes.

Un rappel du coût de l'opération qui est de l'ordre 57 000.00 € HT

M. Philippe JOUBERTON, Conseiller municipal, demande quand sera réparée la chaussée sur la portion de parking (emprise EDF en cours de cession à la commune) vers la route qui rejoint Sagnes et le virage de la D19.

M. le Maire répond que les formalités pour la vente sont en cours chez le notaire et donc la vente n'est pas encore actée.

Une question est formulée par M. Ludovic BERNARDIN, Conseiller municipal, pour savoir s'il serait envisageable de mettre de la peinture jaune vers le ralentisseur secteur le Boucheix. Des renseignements seront pris sur les règles à adopter sur ce point.

### **ORAGE JUIN 2022:**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur l'avancée des travaux liés à l'orage de juin 2022.

La réfection du toit terrasse de la salle de Comps a été reprise dans son ensemble pour assurer une bonne étanchéité.

Le Maire et L'Adjoint vont prévoir un rendez-vous avec les entreprises afin de clôturer les travaux des autres bâtiments.

## **3. PROJETS**

### **MAIRIE INAUGURATION :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'inauguration de la nouvelle Mairie se fera le VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 à 17h00 en présence des personnalités officielles et des organismes invités ayant délivrés des subventions : Mme la Sous-Préfète représentante de l'État, Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Conseil Régional AURA, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Les différents acteurs du projet sont aussi conviés ainsi que les anciens élus et agents de la commune et les représentants des associations de la commune.

Il fait un point sur la mise en place de cette inauguration. Cette inauguration sera ouverte à la population des Ancizes-Comps.

### **AMENAGEMENT INTERIEUR :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des aménagements intérieurs à réaliser ou à venir.

Du nouveau mobilier a été livré :

- Les tables et chaises pour la Salle du Conseil Municipal sont arrivées et sont installées,

- le bureau du Maire est aussi installé,
- la pose des extincteurs a été effectuée par l'entreprise PM incendie,

Du nouveau mobilier a été commandé notamment :

- Les panneaux d'affichages intérieurs et extérieurs,
- La boîte aux lettres a été achetée et va être installée par nos équipes techniques,
- Cendrier extérieur,
- La sonnette extérieure.

### **MAISON DE SANTE :**

Monsieur le Maire revient sur les problèmes rencontrés durant les épisodes de chaleurs de juillet et août de cet été.

Une réunion s'est déroulée lundi 09 septembre avec le Cabinet Morpho et le CabineR3i pour trouver des solutions afin de limiter la température à un niveau acceptable pour les professionnels et les patients.

Une étude est en cours en collaboration avec les deux cabinets afin de trouver une solution durable par temps de chaleur pour des températures intérieures supérieures à 26 degrés pendant 3 jours consécutifs et ce pour 2025.

La pose des extincteurs a été effectué par l'entreprise PM incendie,

### **ECOLE ELEMENTAIRE PROJET SCOLAEE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des premières rencontres concernant le projet Scolaée.

Une première réunion s'est déroulée le mercredi 04 septembre pour une présentation par le CD 63 et l'Adhume des possibles modes de chauffage dans le cadre de la réhabilitation de l'école élémentaire.

Une seconde réunion a été axée sur le déroulé et des différentes phases du futur projet.

- Réunion avec le cabinet d'architectes Morpho et le CD 63 et l'Adhume,
- Réunion sur le projet le mercredi 16 octobre, à 10h00,
- Réunion le mercredi 23 octobre avec les enseignants CSM.
- Calendrier prévisionnel (non définitif) du projet :
  - Esquisse : fin septembre,
  - APS : Fin octobre début novembre,
  - APD : Début décembre,
  - Demandes de subventions : fin décembre et début janvier.

## **4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

### **ZONAGE FRR :**

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal du passage de la commune en zonage FRR « France Revitalisation Rurale ».

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), qui entrera en vigueur le 1er juillet 2024, fixe un nouveau zonage appelé "France Ruralités Revitalisation" (FRR).

Toutes les communes membres de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge sont concernées alors que notre commune n'était pas en ZRR jusqu'à la réforme.

Les FRR visent à renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les sociétés, commerces, artisans et professionnels du médical et paramédical qui s'implantent sur ces communes en FRR pourront bénéficier d'exonérations fiscales et sociales : exonérations d'impôts (impôt sur les revenus

et impôt sur les sociétés), de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour ces deux dernières, les collectivités ont un délai de 3 mois pour délibérer à compter de la date d'entrée en vigueur du zonage, soit avant le 1/10/2024 pour une application au 1/01/2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, (1 voix contre, 1 abstention, 11 voix pour), décide :

- De pratiquer l'exonération de taxe foncière selon le cadre réglementaire de ce zonage FRR pour les installations futures de sociétés, entreprises, commerces, artisans et professionnels du médical et paramédical.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du recensement de la population début 2025.

Il se déroule du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Il est nécessaire de procéder au recrutement de plusieurs agents recenseurs.

Des réunions d'informations destinées au personnel et aux élus sont organisées via l'application ZOOM avec les agents de l'INSEE.

## **FPIC :**

Monsieur le Maire, donne au Conseil municipal une information sur le FPIC « Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal » 2024.

La Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge et ses communes disposent d'un délai de deux mois pour remplir le tableau de répartition des montants de cette dotation, en fonction du mode de répartition choisi et afin de prendre le cas échéant la ou les délibérations correspondantes.

Un vote au niveau municipal n'est pas requis car la Communauté de communes Combraille Sioule et Morge a voté à l'unanimité moins une abstention le système actuel mis en place.

## **ZAENR :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 09-07-2024 relative au ZAENR (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables).

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'entériner ladite délibération du 09-07-2024 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

## **DEVIS TBI :**

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal d'une panne importante sur un tableau numérique de type TBI à l'école maternelle.

Isabelle MEGE Adjointe et Alexis ROSSIGNOL Conseiller délégué font part au Conseil municipal de la nécessité et urgence à faire réparer ou changer le TBI.

Le devis de réparation relatif au changement de la lampe s'élève à 594 €.

Le devis de changement du matériel s'élève à 1240.00 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'acquiescer un nouveau projecteur,  
- Valide le devis de Videlio d'un montant de 1240.00 euros,  
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **5. AFFAIRES FONCIERES :**

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : PARCELLE AT 793 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle AT 793 d'une superficie totale de 117 m2.

Le prix de vente est fixé à **1 170.00 €**.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de préemption urbain
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : PARCELLES AY 212 ET 215**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles AY 212 et 215 d'une superficie totale de 1272 m2 avec habitation pour un montant de **58 000.00€**.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de préemption urbain
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : PARCELLES AK 339 – 340**

*(Monsieur Rémy LAMYRAND Conseiller municipal ne prend pas part à la délibération car il a un lien de parenté avec l'acquéreur et Monsieur Thierry MEUNIER Conseiller municipal ne prend pas part à la délibération car il est partie prenante dans la transaction).*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles AK 339 et 340 d'une superficie totale de 336 m2 pour un montant de **6 048.00 Euros**.

Le Conseil municipal à l'unanimité (les 2 Conseillers municipaux Rémy LAMYRAND et Thierry MEUNIER qui n'ont pas pris part au vote), décide :

- de ne pas user du droit de préemption urbain
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

### **LOGEMENTS OPHIS :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la construction des 14 logements sur le site des Dômes qui avait été actée par le bailleur social OPHIS.

Le projet était resté en attente en raison de problèmes d'organisation interne rencontrés par le bailleur social OPHIS.

Suite à plusieurs mois de relances et de sollicitations de M. le Maire et de l'Adjointe Hélène COURTADON auprès des responsables de l'OPHIS, une réunion a enfin eu lieu en présence de l'Adjointe et des services de OPHIS afin de relancer le projet.

Il s'agirait de la construction de 16 logements de type T2, T3 et T4 avec une approche plus linéaire dans le modèle de logements. Une esquisse réalisée par un architecte devrait être proposée.

Cette nouvelle formulation de logements devra passer en Commission de validation de l'OPHIS en octobre/novembre prochains.

### **CAMPING – CHANGEMENT DE GÉRANT :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gérant du camping actuel ayant pour nom commercial « Le camping du viaduc », ce dernier souhaite céder son bail commercial.

Une réunion a eu lieu en présence de ~~la~~ Madame Annie GARRACHON Conseillère déléguée au tourisme, le gérant actuel et les potentiels acquéreurs intéressés.

La commune a fait part à l'ancien et aux futurs gérants des modalités à respecter pour une cession du bail commercial à savoir qu'aucun document ne peut être signé sans un avis de la commune qui est propriétaire.

Il a été convenu de faire une réunion avec toutes les parties concernées et notre avocate afin de trouver le meilleur compromis pour opérer la cession.

### **BATIMENT « MOUTARDE » :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la future vente de l'ensemble des bâtiments de l'ancien commerce Moutarde.

Le propriétaire a transmis les surfaces des bâtiments. Le Maire propose de faire passer le service des Domaines afin d'avoir une estimation du bien sans engagement de la suite.

Il propose également de faire passer un charpentier afin de s'assurer de l'état de la charpente des bâtiments.

## **6. ASSOCIATIONS:**

### **COMITE DE JUMELAGE 2025 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'accueil des délégations sur nos deux communes dans le cadre du comité de jumelage en 2025.

Monsieur Alexis ROSSIGNOL Conseiller délégué a assisté à une réunion concernant la préparation du futur calendrier 2025 pour l'accueil des villes jumelées de Sinzing et San Mattéo.

La semaine d'échanges se déroulera du 18 au 24 août 2025. Il s'agit de préparer le planning de la semaine d'accueil tant sur le plan des visites que sur la partie financière.

### **ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire effectue un point au Conseil municipal sur les associations.

La réunion du calendrier des associations aura lieu le samedi 12 octobre 2024.

Isabelle THAUVIN fait le compte rendu de l'Assemblée Générale du Foyer rural, Une présentation de la nouvelle Diacomédie qui aura lieu du 27 juin au 6 juillet 2025 avec un énorme travail des bénévoles qui sont déjà à pied d'œuvre.

Le Forum des associations s'est déroulé le 07 septembre 2024.

## **7. COMMUNAUTE DE COMMUNES/SYNDICATS**

### **CSM – NOM DE L'EHPAD :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du nom défini pour le futur Ehpad. Des réflexions avaient été engagées auprès des écoles locales mais sans véritables avancées. Quelques propositions ont été validées en bureau de la Communauté de Communes :

Nom pour le nouvel Ehpad : Ehpad « du LAC » (en référence au plan d'eau de notre commune),

Rue de l'entrée de l'Ehpad : Impasse du Champ de Trait, il s'agit d'un nom lié à l'historique de ce champ.

Le Conseil municipal, décide :

- de donner le nom de l'impasse du « Champ de Trait » à la voie à proximité de l'EHPAD.

### **Points Communauté de Communes CSM :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des points évoqués en Conseil communautaire :

- Signature de la convention ORT et OPAH dans le cadre de la rénovation des centres bourgs et de l'opération Petites Villes de Demain,
- Projet touristique de la gare SNCF des Ancizes,
- Attribution de compensation,
- Construction d'un pôle enfance jeunesse à Beauregard Vendon,
- Réhabilitation du gymnase de Manzat,

### **SIRB EVOLUTION DU SYNDICAT :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la situation du syndicat du SIRB.

Une réunion a eu lieu vendredi dernier avec les Maires des 11 communes et en présence de Monsieur Boris SOUCHAL Président du SMADC. La situation financière du SIRB est dans une position financière délicate.

Le SIRB doit absolument épurer sa dette et retrouver une meilleure autonomie financière. La solution la plus optimale est de vendre des actifs afin de faire rentrer de la trésorerie.

Certains des actifs ont donc été mis à la vente : le camping, le restaurant de la Chazotte et le local en direction de St Priest des Champs.

Sur la demande du Préfet, les communes devront exceptionnellement encore une fois verser une subvention exceptionnelle pour le budget 2024.

### **SYNDICAT TE ENERGIE 63 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des futurs travaux de branchements électriques sur la commune.

Les discussions avaient été abordé lors d'un conseil précédent et il convient désormais de délibérer sur ces les secteurs concernés.

Secteurs à enfouir et changements de mode d'éclairage :

- Complément de travaux et rajout de coffrets prises au terrain de boules.
- Changement d'un candélabre devant la Maison des Jeunes qui avait été endommagé par un automobiliste parti sans laisser ses coordonnées.
- Eclairage de la voie d'accès au futur EHPAD.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les travaux suivants :

- Complément de travaux et rajout de coffrets prises au terrain de boules.
- Candélabre devant la Maison des Jeunes
- Eclairage de la voie d'accès au futur EHPAD.

## **8. ASSAINISSEMENT :**

### **PROJET 2024 - 2025 :**

Monsieur le Maire, et l'Adjoint informent le Conseil municipal des nouveaux projets d'assainissement qui sont à l'étude pour 2024 et 2025.

L'Adjoint Monsieur René MASSON évoque les travaux possibles et ceux qui peuvent être ~~sont~~ éligibles à des subventions :

La suppression de la station du camping,  
Le déversoir d'orage à la station de la descente du pont du Bouchet,  
La vidange de l'ancienne station.

## **CONVENTION DE PRESTATIONS SIOULE ET MORGE 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du changement de compétence assainissement à partir du 1er janvier 2026.

Avec l'Adjoint en charge, ils indiquent qu'il faudra prévoir des rencontres à l'automne afin de trouver le meilleur compromis avant 2026.

Il serait souhaitable de transférer la compétence en juin 2026 afin que le syndicat Sioule et Morge puisse régler la partie administrative fin 2025.

## **9. QUESTIONS DIVERSES :**

### **Reclassement salariés Diétal :**

Monsieur le Maire fait un point sur le reclassement des salariés Diétal.

### **Repas des aînés le dimanche 15 septembre:**

Monsieur le Maire rappelle que le repas des Aînés a eu lieu le 15-09-2024. Il a été très apprécié ainsi que l'animation musicale, ce repas a réuni 103 aînés.

### **Dépôt de permis de construire au collège :**

Le permis de construire de réhabilitation du collège a été déposé en mairie.

### **Inauguration chambre funéraire:**

La chambre funéraire Pompes funèbres Chomette (société privée) a été inauguré le vendredi 20 septembre 2024.

### **Visite au Conseil municipal de Monsieur Sébastien GUILLOT Président de la Communauté de Communes :**

Fidèle à ses engagements d'effectuer une visite en conseil municipal, Monsieur Sébastien GUILLOT Président de CSM sera présent au prochain conseil municipal le 29 octobre à 18H00.

Panne de téléphone à l'école élémentaire :

Il est difficile de faire venir le fournisseur ORANGE et l'entreprise électrique SPARK.

M. Jacques MOREAUX Conseiller municipal décrit les difficultés rencontrées à la déchetterie pour basculer les remorques suite aux nouvelles barrières mises en place. La réglementation impose ces nouveaux aménagements. La plateforme de la déchetterie à Saint-Ours-les Roches est plus accessible.

Monsieur Philippe JOUBERTON Conseiller municipal signale que la taille des bordures sur Sagnes, a projeté des rochers sur la route.

Monsieur Rémy LAMYRAND Conseiller municipal évoque le ravinage des chemins avec de la terre, phénomène accentué ponctuellement par des véhicules de type 4X4 qui hélas font du cross.

***La séance est levée à 22 heures 00***